



separation et probleme de credit

Par **gueguencarole**, le **30/11/2010** à **21:53**

bonjour,

le papa de mes enfants et moi décidons de nous séparer. Nous avons acheté un appartement en juillet 2006, à 50/50, sans apport.

Il souhaite garder l'appartement, je ne m'y oppose pas, mais le problème c'est qu'il a été en arrêt maladie de janvier à août 2010, et que ces fiches de paye sont à 0 euro; donc il pense ne pas pouvoir obtenir un nouveau prêt dans l'immediat.

Je pense acheter moi même un appartement, et je proposais de l'aider, en lui versant une sorte de pension, le temps qu'il s'organise. Et aussi je voulais, si mon budget me le permet, lui faire don de ma part lors de la revente.

Quels sont nos droits? nos obligations? quelles démarches? et s'il ne paye pas les mensualités du crédit par exemple, que se passe-t-il?

nous ne sommes pas mariés, avons un compte joint pour le remboursement du prêt.

merci pour vos conseils

Par **Domil**, le **30/11/2010** à **22:14**

S'il ne paye pas le crédit, vous devrez le payer intégralement si vous êtes co-emprunteur ou caution.

Donc pensez à l'avenir de vos enfants (que se passera-t-il quand vous devrez payer les deux crédits, ils en partiront en premier) : exigez la vente du logement ou qu'il rachète votre part